

Engrais et amendements minéraux

LITHOTHAMNE

Maërl

Amendement minéral basique pulvérisé NF U 44001-3.9 classe I

Chaux (CaO) : 40 %
Magnésium (MgO) : 3 %

Destination

Amendement calcaire et magnésien destiné à être apporté au sol, ou à être mélangé à la terre de rempotage ou au compost. Outre le Calcium et le Magnésium, il apporte l'ensemble des oligoéléments présents dans l'eau de mer (non déclarables).

Nous le conseillons principalement dans les terrains à pH inférieur à 6 (niveau nécessaire pour le développement d'une flore microbienne de qualité) et parfois dans les terrains plus alcalins lorsqu'il est nécessaire « d'ouvrir » des sols serrés et asphyxiés (par exemple en cas d'excès de Magnésium). Son utilisation se traduit assez rapidement par une plus grande souplesse du sol.

Composition

Le Maërl est un amendement calcaire à base de *Lithothamnium calcareum*, algue marine très riche en matières minérales (95 %) se développant sur les fonds marins à la manière d'un corail. C'est un grand « classique » de l'Agriculture Biologique.

Il est par ailleurs riche en phytostimulants naturels (phytohormones) et contient un peu de matière organique.

Utilisation

Appliquer en début de saison à la dose de 30 à 50 g/m², ou en mélange avec la terre de rempotage à 1 g/kg environ (0,1 %). Il peut aussi avantageusement être mélangé au compost à raison de 10 g/litre environ. Produit actif à ne pas surdoser.

Eviter en sols calcaires.

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit certifié CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. LITHOTHAMNEJ
12/2019 – V1



Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!